

**Contact :**

Julie Alseda  
01 56 79 20 45  
alseda@cnsd.fr

19 novembre 2012

## La CNSD souhaite que certains assureurs santé cessent de parler faux !

De plus en plus d'assureurs santé produisent des spots TV et radio pour valoriser leurs contrats de remboursement « sur le dos » de la profession.

Si la CNSD a conscience qu'il leur faut être percutants en très peu de temps pour capter leur auditoire, elle ne peut cautionner les raccourcis et mensonges qui visent à interpeller le grand public.

En effet, pour défendre leurs prestations de remboursement complémentaire, ces assureurs santé font l'amalgame entre les soins conservateurs et les soins à honoraires libres (prothèse, implant), laissant penser que les soins d'un chirurgien-dentiste coûtent cher !

### C'est faux !

La CNSD rappelle que les deux-tiers de l'activité des cabinets dentaires sont constitués d'actes de soins et de chirurgie (carie, extraction dentaire, détartrage,...) dont les tarifs sont fixés par l'Assurance-maladie et que respectent les 98% de chirurgiens-dentistes conventionnés.

### Il n'y a aucune majoration possible !

Il est donc éhonté de sous-entendre par exemple qu'une extraction dentaire donnera lieu à dépassement !

Plus grave encore, ces spots affirmant que les soins dentaires sont coûteux, induisent en erreur le grand public et le dissuadent d'aller précocement chez les praticiens ce qui entraîne une perte de chance par renoncement aux soins.

Ces contrevérités ont de ce fait de graves conséquences sur la santé publique.

**La CNSD ne peut accepter que les chirurgiens-dentistes soient toujours considérés comme responsables de la difficulté d'accès aux soins dentaires et regrette que la santé bucco-dentaire soit ainsi marchandisée par certains assureurs santé, dont des sociétés commerciales, à but lucratif.**

**La CNSD demande à l'UNOCAM de relayer cette mise au point et cette alerte auprès de ses membres.**